

# Les députés vont-ils donner au taré Braun le droit d'imposer pass et vaccination par simple décret ?

écrit par Christine Tasin | 6 juillet 2022

 20 Minutes

Covid-19 : Pas de pass vaccinal dans le nouveau projet de loi sanitaire du gouvernement

Il y a 23 heures



 Vie publique

Projet de loi 2022 passe sanitaire aux frontières covid 19 | vie-publique.fr

Il y a 6 heures



 Franceinfo

Covid-19 : le gouvernement exclut le retour du pass vaccinal dans le nouveau projet de loi sanitaire

Il y a 2 jours



Ils vous mentent. Ils vous manipulent.

Ils nous mentent. Ils nous manipulent.

Si on se fiait aux médias (mais on ne le fait pas, on n'est ni fous ni suicidaires), on pourrait croire que Pass sanitaire et vaccinal c'est fini.

20 20 Minutes

### Covid-19 : Pas de pass vaccinal dans le nouveau projet de loi sanitaire du gouvernement

Il y a 23 heures



VP Vie publique

### Projet de loi 2022 passe sanitaire aux frontières covid 19 | vie-publique.fr

Il y a 6 heures



Franceinfo

### Covid-19 : le gouvernement exclut le retour du pass vaccinal dans le nouveau projet de loi sanitaire

Il y a 2 jours



Et Braun Pivet confirme :

□□ *Le projet de loi sanitaire n'inclut pas le retour du [#PasseVaccinal](#) indique [@YaelBRAUNPIVET](#), présidente de l'Assemblée nationale.*

□ [@letellier\\_ftv](#) [#dimpol](#) [pic.twitter.com/00zUioaD3I](#)

– [DimancheEnPolitique \(@DimPolitique\)](#) [July 3, 2022](#)

**Il est évident que, échaudé, le gouvernement attaque par le petit bout de la lorgnette, avec "seulement" 3 articles :**

**Projet de loi  
maintenant provisoirement un dispositif de veille et de sécurité sanitaire en matière  
de lutte contre la Covid-19**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au premier alinéa du I de l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, la date : « 31 juillet 2022 » est remplacée par la date : « 31 mars 2023 ».

**Article 2**

A compter du 1<sup>er</sup> août 2022 et jusqu'au 31 mars 2023, le Premier ministre peut, par décret pris sur le rapport du ministre chargé de la santé, dans l'intérêt de la santé publique et aux seules fins de prévenir ou de lutter contre une résurgence de l'épidémie, imposer aux personnes âgées d'au moins douze ans souhaitant se déplacer à destination ou en provenance du territoire hexagonal, de la Corse ou de l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution, ainsi qu'aux personnels intervenant dans les services de transport concernés, de présenter le résultat d'un examen de dépistage virologique ne concluant pas à une contamination par la covid-19, un justificatif de statut vaccinal concernant la covid-19 ou un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19. Les dispositions régissant les mesures mentionnées au 1<sup>o</sup> du A du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire sont applicables aux mesures prises en application du présent article.

**Article 3**

Un comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires est institué auprès du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de la recherche. Sa composition et ses missions sont définies par décret.

Il rend périodiquement des avis sur la situation sanitaire et les connaissances scientifiques qui s'y rapportent et peut formuler des recommandations. Ces avis sont communiqués au président de l'Assemblée nationale et au président du Sénat.

<https://resistancerepublicaine.com/2022/06/26/atlantico-publie-le-projet-de-pass-que-veut-faire-voter-macron/>

**Sauf que ces 3 articles qui ne parlent pas de pass vaccinal, s'ils sont votés, donneront tous les droits au Premier**

**Ministre, et notamment celui de prendre un décret lui permettant... de prendre toutes les dispositions qu'il jugera nécessaires afin d'imposer, sans vote des députés ni des sénateurs... le pass sanitaire.** Rien que ça. Et on sait trop comment ils passent du pass sanitaire au pass vaccinal au nom d'un prétendu intérêt commun... Ils préparent ouvertement à nouveau l'impossibilité de se déplacer en France, dans les territoires d'Outre-Mer ! Et comme l'UE ( et l'OMS) prépare de son côté des textes contraignants qui auront force de loi chez nous, on peut s'attendre au pire.

Alors oui, il faut harceler vos députés pour qu'en aucun cas ils ne votent la proposition de loi examinée le 11 juillet.